

INDEX – 2015 Avril à Juin

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



[TABLE](#)

ACQUISITIONS

[FONCIER](#).....
[MATÉRIEL](#).....

AFFAIRES SCOLAIRES

[5ème CLASSE](#).....
[HORAIRES D'USAGE DES LOCAUX](#).....
[TAP](#).....

BRETAGNE ROMANTIQUE

[COMPÉTENCE OPTIONNELLE](#).....
[FONDS DE SOUTIEN](#).....
[SYNDICAT DES EAUX](#).....

BUDGET

[AFFECTAT° RESULTAT](#).....
[ASSAINISSEMENT - AFF. RESULTAT](#).....
[ASSAINISSEMENT - CA 2014](#).....
[ASSAINISSEMENT - CG 2014](#).....
[BP 2015](#).....
[CA 2014](#).....
[CG 2014](#).....
[FISCALITE](#).....
[MODIF](#).....
[SUBVENT°](#).....

DIVERS

[AVIS PLU - ST DOMINEUC](#).....
[BILAN ÉNERGETIQUE](#).....
[DEMISSION](#).....
[KAYAK](#).....
[NEOTOA](#).....
[RASED](#).....
[SUBVENTION](#).....

GROUPE SCOLAIRE

[DEVIS \[A\], \[B\]](#).....
[MARCHÉ CUISINE](#).....
[SDE35](#).....

STEP

[MARCHÉ AMO](#).....

TARIFS

[BUSAGE](#).....

TRAVAUX

[SECURITE \(BASSIN DOCMAEL\)](#).....
[SECURITE \(BUSAGE TRENOIS\)](#).....

VOIRIE

[PROGRAMME 2015](#).....

SEANCE DU 3 AVRIL 2015

Nombre de conseillers présents : 14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

[INDEX](#)

Monsieur Pierre-Yves LEMONT présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 423 338.05 €
- Recettes : 546 756.41 €
- Excédent : 123 418.36 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Intégration du résultat / dissolution du Syndicat de voirie	Résultat de clôture de l'exercice 2014
203 752.92 €	39 102.63 €	123 418.36 €	4 744.60 €	292 813.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 656 539.99 €
- Recettes : 817 298.34 €
- Excédent : 160 758.35 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Intégration du résultat / dissolution du Syndicat de voirie	Résultat de clôture de l'exercice 2014
50 791.37 €	160 758.35 €	32 807.42 €	244 357.14 €

Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, Monsieur Pierre-Yves LEMONT propose de passer au vote à main levée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2014 de la Commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL

[INDEX](#)

Rapporteur : Eric BAILLON, Trésorier

Monsieur Eric BAILLON présente le Compte de gestion 2014 du budget communal.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et arrêté le compte administratif 2014,
- Après s'être fait présenté toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2014, et considérant la régularité des opérations effectuées :
- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 de la Commune.

[INDEX](#)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014.

Constatant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître :

- - un excédent de fonctionnement de : 123 418,36
- - un excédent reporté de : 164 650,29
- **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 288 068,65**

- - un excédent d'investissement de : 211 549,72
- - un déficit des restes à réaliser de : 172 781,38
- **Soit un excédent de financement de : 38 768,34**

Suite à la dissolution du Syndicat de Voirie, il convient d'ajouter à ce résultat :

- 32 807.42 € en investissement
- 4 744.60 € en fonctionnement

Soit le résultat du COMPTE ADMINISTRATIF 2014 suivant :

- **Fonctionnement : Excédent 292 813.25 (288 068,65+ 4 744.60)**
- **Investissement : Excédent 244 357.14 (211 549,72+ 32 807.42)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - - A la section de fonctionnement (article 002) 100 000.00 €
 - - A la section d'investissement (article 1068) 192 813.15 €

BUDGET COMMUNAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente le tableau des taux d'imposition et précise que la Commission Finances a décidé de maintenir en 2015 les taux d'imposition de 2014.

	2014			2015		
	Base	Taux	Produits	Base	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	574 300	19 %	109 117	602 100	19 %	114 399
Taxe foncière sur les propriétés bâties	349 100	20 %	69 820	362 000	20 %	72 400
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59 100	45 %	26 595	59 500	45 %	26 775
TOTAL			532			213 574

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2015, les taux d'imposition votés en 2014 :

- Taxe d'habitation : 19 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE cette proposition.

BUDGET COMMUNAL : VOTE DES SUBVENTIONS 2015

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de verser les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale	1 600.00
C/657362 : Subv. Fonct. Organismes Publics	1 600.00
Comité des Fêtes – Trévérien (participation au feu d'artifice)	750.00
FC Linon – Trévérien	450.00
Acca (chasse) – Trévérien	210.00
Génération mouvement (ex La joie de vivre) – Trévérien	210.00
Anciens Combattants – Trévérien	210.00
APE Les Canailles du canal - Trévérien	210.00
Comédien Amateur de Trévérien	210.00
OCCE – Ecole Trévérien	625.00
Association ADMR – Tinténiac	270.00
Canal Jeux	140.00
TOTAL	3 285.00
Comice Agricole (0.60 € X 930 habitants)	558.00
Office Cantonal des Sports – Tinténiac (1.00 € x 930 habitants)	930.00
Familles Rurales Centre de loisirs – Tinténiac	8 002.75
C/6574 Subv. Fonction. Autres Personnes	12 775.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 2 voix Contre

- DECIDE de verser les subventions ci-dessus

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2015 de la commune.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 612 490.00 €
 - Recettes : 612 490.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 1 626 250.34 €
 - Recettes : 1 626 250.34 €

Les restes à réaliser inscrits au budget 2014 en dépenses d'investissement et à reporter sur l'exercice 2015 sont les suivants :

Programme	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
12	Achat Matériel Mobilier	15 763.00 €	
42	Voirie	65 860.00 €	11 688.12 €
58	Extension Rénovation Ecole	648 222.00 €	618 023.50 €
59	Salle des fêtes	7 000.00 €	
60	Signalétique	6 000.00 €	
66	Rénovation cimetière	20 000.00 €	
67	Eglise	4 632.00 €	

Les principaux projets d'investissements retenus pour l'année 2015:

- Matériel Mobilier 15 763.00 €
- Voirie 149 189.00 €
- Salle des fêtes 7 000.00 €
- Signalétique 6 000.00 €
- Extension rénovation école 1 242 800.34 €
- Voie d'accès école – aire de stationnement 19 350.00 €
- Déplacement des classes mobiles 63 000.00 €
- Rénovation cimetière 20 000.00 €
- Eglise 7 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2015 de la Commune.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente les résultats du Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement de la commune.

SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 36 262.46 €
- Recettes : 45 125.39 €
- Excédent : 8 862.93 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
77 426.08 €	8 862.393 €	86 289.01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 32 684.94 €
- Recettes : 27 990.00€
- Déficit : 4 694.94 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
848.33 €	- 4 694.94 €	119 153.39 €

Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, Monsieur LEMONT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 1 Abstention,

- APPROUVE le Compte Administratif 2014 du budget annexe assainissement.

Suite à la demande du Conseil Municipal, il est décidé de renégocier l'emprunt du budget assainissement auprès du Crédit Agricole.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

[INDEX](#)

Rapporteur : Eric BAILLON

Monsieur BAILLON, Trésorier, présente le Compte de gestion 2014 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et arrêté le compte administratif du budget assainissement 2014. Après s'être fait présenté toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2014, et considérant la régularité des opérations effectuées :

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2014 du budget assainissement de la Commune.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Monsieur LEMONT propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget Assainissement 2014.

Constatant que le Compte Administratif 2014 du budget Assainissement fait apparaître :

- - un excédent de fonctionnement de : 8 862.93
- - un excédent N – 1 de : 77 426.08
- **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 86 289.01**

- - un déficit d'investissement de : 4 694.94
- - un résultat N-1 de : 123 848.33
- **Soit un excédent d'investissement de : 119 153.39**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - - Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) 86 289.01 €
 - - Part affectée à la section d'investissement (article 001) 119 153.39 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2015 équilibré comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 135 988.81 €
 - Recettes : 135 988.81 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 184 491.47 €
 - Recettes : 184 491.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour et 1 Abstention

- APPROUVE le Budget annexe assainissement 2015.

GRUPE SCOLAIRE : LOT 13 - CUISINE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente le résultat de l'analyse des offres pour le lot 13 – cuisine du marché du groupe scolaire

Entreprises	Prix à l'ouverture € H.T.	Prix après négociation 1		Conformité de l'offre (oui ou non)	% par rapport au meilleur prix	Notation selon critères pondérés		TOTAL 1+2 (sur 100)	Classement
		€ H.T.	€ T.T.C.			1 (sur 40)	2 (sur 60)		
Plis 1 - SBCP (La Chapelle Des Fougeretz - 35)	16 524,00 €	16 400,00 €	19 680,00 €	OUI	15,49%	34,63	40,00	74,63	5
Plis 2 - CF CUISINE (Cornelles Le Royal - 14)	19 500,94 €	18 600,00 €	22 320,00 €	OUI	30,99%	30,54	50,00	80,54	2
Plis 3 - LABEL TABLE (Vezin Le Coquet - 35) *	18 681,10 €								
Plis 4 - JD EUROCONFORT (Cesson - Sévigné - 35)	15 811,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €	OUI	5,63%	37,87	50,00	87,87	1
Plis 5 - 1 2 3 CUISEPRO (Vezin Le Coquet - 35)	14 549,60 €	14 200,00 €	17 040,00 €	OUI	0,00%	40,00	40,00	80,00	4
Plis 6 - SARL FROID OUEST (La Meziere - 35)	20 066,21 €	18 862,24 €	22 634,69 €	OUI	32,83%	30,11	50,00	80,11	3

* L'entreprise "Label Table" n'a ni signé ni daté l'acte d'engagement. Son offre n'est pas recevable et n'a donc pas été analysée.

Critères de pondération :

- Critère 1 / Prix : 40 %
- Critère 2 / Valeur technique : 60 %

Le montant estimé initialement était de 20 800.00 € HT.

M. le Maire propose de retenir l'offre de la société JD EUROCONFORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché pour le lot N° 13 – Cuisine, à la société JD CONFORT de CESSON SEVIGNE pour un montant de 15 000.00 € HT, soit 18 000.00 € TTC
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

SEANCE DU 17 AVRIL 2015

Nombre de conseillers présents : 12

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire expose que lors de la séance du 26 mars 2015, le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiaç Bécherel, a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat.

Les grandes lignes des changements apportés sont les suivantes :

- La composition du Comité Syndical :
- Afin de pallier aux difficultés de quorum de ses assemblées, le syndicat a décidé de modifier la composition de son comité aujourd'hui constitué de deux délégués titulaires par commune. Il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
- La dénomination du Syndicat : Vu la mise en œuvre des dispositions de l'article L 5217-2 I du CGCT organisant le transfert obligatoire de la compétence eau potable à Rennes Métropole au 1^{er} janvier 2015 et L 5217-7 II portant retrait des communes métropolitaines de leurs syndicats actuels d'appartenance. Les quatre communes Bécherel, La Chapelle Chaussée, Langan et Miniac sous Bécherel se sont retirées du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiaç Bécherel. En conséquence, le syndicat a décidé de prendre la dénomination suivante : «Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiaç. ».

Conformément aux dispositions des articles L.5211-8 et L.5211-5-1 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- ADOPTE les modifications proposées aux statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de Tinténiaç Bécherel telles que présentées,
- DESIGNÉ au sein du Comité Syndical :
 - M. Pierre-Yves LEMONT, Délégué Titulaire,
 - M. Gilbert REGNAULD, Délégué Suppléant,

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES « PETITES COMMUNES » POUR LA PERIODE 2015-2020

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Par délibération N° 2015-03-DELA-10, en date du 5 mars 2015, le conseil de la communauté de communes a décidé d'approuver le deuxième programme de politique de soutien en faveur des opérations d'investissement des « petites communes » pour la période 2015-2020.

A ce titre, le conseil a décidé d'affecter une enveloppe globale de 2 100 000 € sur la durée du mandat. Cette enveloppe est répartie entre 17 des 27 communes membres selon les critères de répartition suivants :

- Le taux de modulation du CG35 (50 %)
- La population (37.5 %)
- La superficie (12.5 %).

Le montant attribué à la commune de Trévérien sous la forme de fonds de concours pour la période 2015-2020 est de 169 306 €. Le montant qui avait été estimé était de 150 000 €.

Afin de contractualiser cet engagement, la convention cadre fixant le montant de l'enveloppe attribuée à notre commune doit être soumise au Conseil municipal.

M. le Maire propose de prendre acte de cette convention cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- PREND ACTE de la convention cadre relative à la mise en œuvre du programme N° 2 de soutien en faveur des opérations d'investissement de la commune de Trévérien

REDEVANCE POUR BUSAGE DIAMETRE 400

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire rappelle qu'une délibération pour la création d'une redevance pour les busages de fossés a été prise le 18 juillet 2014.

Le tarif de la redevance d'une buse d'un diamètre de 300 a été fixé à 12.00 € TTC le mètre.

Sur les routes départementales, le busage d'un diamètre de 400 ml est obligatoire. Aussi, M. le Maire propose de fixer le prix à 20 € TTC le mètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix Pour et 2 abstentions :

- DECIDE de fixer le tarif de la redevance pour les buses d'un diamètre de 400 ml à 20 € TTC,

ACHAT DU TERRAIN DE M. REGNAULD GILBERT

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. REGNAULD Gilbert quitte la salle de Conseil pendant le débat sur cette question et le vote à main levée.

M. le Maire explique que, pour permettre une liaison piétonnière entre le bas et le haut du bourg, il est nécessaire de faire déboucher le chemin au Nord de l'école sur la rue des Négociants. Actuellement, le chemin s'arrête à l'extrémité Est du bâtiment élémentaire neuf. Il manque donc une bande de 50 mètres de long, au Nord du bâtiment maternel pour rejoindre la rue des Négociants. De plus, le déplacement du réseau d'eau pluviale nécessite l'acquisition de cette bande de terrain.

Il précise que la surface à acquérir est estimée à 100 m². Le propriétaire propose un prix de vente de 4 € le m², soit un montant total d'environ 400 €.

De plus, les frais de bornage et les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 2 abstentions :

- DECIDE d'acquérir ce terrain d'une surface estimée à 100 m² au prix de 4 € le m².
- A ce montant, il conviendra d'ajouter les frais de bornage et les frais de notaire.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

BUSAGE : MODIFICATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE DU GROUPE SCOLAIRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Le réseau d'eau pluviale situé au nord de l'école a dû être détruit pour pouvoir couler les massifs de la dalle béton de la 2^{ème} tranche de l'école. En conséquence, il faut le replacer au nord du bâtiment sur la bande de terrain acquise par la commune (terrain de M. REGNAULD). Les travaux consistent en l'enfouissement d'un busage de 400 ml sur une longueur de 50 mètres et d'un regard d'accès.

La commune a demandé 2 devis dont voici le détail :

- Blaire & Hubert : montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC ;
- Communauté de Communes Bretagne Romantique : 2 140 HT, soit 2 568 € TTC.

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Blaire & Hubert pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- DONNE SON ACCORD pour le devis de la société BLAIRE & HUBERT pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente 3 devis pour l'acquisition de matériels pour le service technique.

Société AGRI-EVRAN		Société JARDIMAN		Société MPS	
Tracteur Kubota frontal Panier 900 L Signalisation route Kit mulching (obturateur + 3 lames offert) Garantie 4 ans offerte (1 000 € HT)	19 900 HT 5 400 HT 1 100 HT 26 400 HT	Tondeuse autoportée diesel	24 100 HT	Tondeuse frontale Iseki 24HP bennage en hauteur Carte grise non comprise	17 639.85 HT (après remise de 31 %)
Reprise tracteur Shibaura	- 2 000 HT	Reprise tracteur Shibaura + remorque	-1 600 TTC	Reprise microtracteur Shirbaura	-2 000.00 HT
Tonne à eau 1 000 litres Pompe thermique montée sur tonne	1 750 HT 250 HT 2 000 HT	Réserve d'eau mobile Labberotiel + station d'arrosage	3 625 HT	Tonne cornu 500 litres Pompe 4 temps Kit aspiration Lance télescopique Enrouleur nu 25 mètres Tuyau 25 mètres	3 114.00 HT 96.30 HT 162.00 HT 157.50 HT 63.00 HT 3 592.80 HT
Remorque benne Lider Réhausse grillage	2 400 HT 400 HT 2 800 HT	Remorque RMTB 1425 + réhausse grillagé	3 540 HT	Remorque 1400 kg bennage hydraulique Réhausse grillagée Hauteur 1 mètre	2 489.67 HT 759.33 HT 3 249.00 HT
Broyeur déport hydraulique	1 800 HT	Roto broyeur arrière Zanon cardan + déplacement latéral hydraulique	2 520 HT	Broyeur à 80 fléaux Cardan offert	1 569.50 HT
TOTAL	33 000 HT Hors reprise ancien tracteur	TOTAL	33 785 HT Hors reprise ancien tracteur	TOTAL	26 051.15 HT Hors reprise ancien tracteur

Le financement de ce matériel donnera lieu à une Décision Modificative qui sera prise ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- DONNE SON ACCORD pour l'acquisition auprès de la société AGRI EVRAN du matériel suivant pour un montant total de 31 000 € HT, soit 37 200 € TTC :
 - Un tracteur Kubota
 - Une tonne à eau 1 000 litres
 - Une remorque benne Lider
 - Un broyeur déport hydraulique
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

NEOTOA : PROGRAMME DE VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Néotoa est un opérateur privé chargé par les collectivités territoriales de trouver des moyens pour adapter pour les logements HLM, notamment pour réaliser des opérations de réhabilitation et contribuer à la réduction de consommation énergétique (électricité).

Pour cela, il propose des opérations d'accession à la propriété pour les locataires de certains logements.

Concernant la commune de Trévérien, Néotoa sollicite un avis de la commune pour les 11 logements suivants respectivement situés :

- Impasse de la Fontaine : aux numéros 1- 2-3-4 -5-6-8-10
- Rue de la Forge : numéros 5-7-9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au programme de vente de Néotoa pour les 11 logements ci-dessus.

ECOLE NOTRE DAME DE TINTENIAC : DEMANDE DE SUBVENTION

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Comme chaque année, l'école privée Notre Dame demande une subvention pour des élèves domiciliés à Trévérien et scolarisés dans leur établissement, soit en classe ordinaire, soit en classe spéciale (CLIS).

Concernant les élèves scolarisés en classe ordinaire, la commune ne donne pas suite à la demande puisqu'elle dispose d'un établissement primaire.

Concernant les élèves scolarisés en CLIS, quand le service public ne dispose pas de telles classes, c'est parfois l'enseignement privé qui propose ce type d'accueil : c'est le cas ici. En conséquence, les parents n'ayant pas le choix de l'établissement, il est proposé d'accorder la subvention pour un montant équivalent à celui des élèves scolarisés à Trévérien soit 60 € par élève.

Trois élèves sont concernés, mais l'un d'entre eux n'habite plus à Trévérien depuis l'été dernier.

En conséquence, il est proposé d'accorder à l'école Notre Dame une subvention d'un montant total de 60 x 2 : 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- DECIDE d'accorder une subvention de 120 € à l'Ecole Notre Dame de Tinténac.

VOIRIE : DEVIS POUR PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 – BRETAGNE ROMANTIQUE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Monsieur REGNAULD présente à l'Assemblée 2 estimations de la Communauté de Communes Bretagne Romantique qui concernent le programme des travaux 2015.

Aucune délibération n'avait été prise pour ces travaux lors du conseil précédent vu que le coût de ces travaux est pris sur le budget voirie 2014 non utilisé. Mais une délibération est obligatoire pour la commande des travaux.

- Aménagement clôture voie piétonne de l'école (ruisseau) : 2 750.00 € HT

Grillage rigide vert hauteur 1.23 ml, longueur 72 m

- Aménagement clôture voie piétonne de l'école (derrière l'école) : 5 082.52 € HT

Grillage rigide vert hauteur 1.70 ml - Longueur : 122 mètres (dont 50 m suite à l'acquisition de la parcelle de M. Régnault)

Il est proposé d'inclure dans ce programme de travaux :

- L'aménagement de la clôture voie piétonne de la salle des fêtes : 1 300.00 € HT

Grillage rigide vert hauteur 1.70 ml, longueur 25 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- DONNE SON ACCORD pour ces travaux d'un montant total estimé à 9 132.52€ HT, soit 10 959.02€ TTC :
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

SEANCE DU 22 MAI 2015

Nombre de conseillers présents : 12

PRESENTATION DU BILAN ENERGETIQUE PAR M. Yannick HAUTBOIS (Conseil Général 35)

[INDEX](#)

M. Hautbois présente à l'Assemblée les consommations et les dépenses énergétiques de la commune avec un historique de 4 ans.

Il conclut qu'entre 2011 et 2014, les consommations d'énergie de la commune sont restées assez stables alors que l'hiver 2014 a été un peu plus rigoureux.

Les baisses importantes des consommations de fioul de l'école (en lien avec les travaux) et d'électricité de la mairie sont compensées par la hausse des consommations d'électricité de la salle polyvalente (nouvel équipement), du terrain des sports et le rattrapage des consommations d'électricité du poste d'éclairage public du « bourg ».

Les dépenses d'énergie de la commune ont fortement augmenté (+27 %). Cette hausse est due notamment à l'augmentation du coût de l'énergie mais également à de mauvais choix d'abonnement pour la salle des fêtes et la mairie. Ces abonnements ont été modifiés en 2014.

GRUPE SCOLAIRE : DEVIS DE LA SOCIETE DUVAL POUR TRAVAUX MODIFICATIFS (mise en place d'une membrane d'étanchéité)

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Pour information :

M. REGNAULD, Adjoint en charge des travaux présente le devis de la société DUVAL.

Ce devis concerne les travaux modificatifs pour la 2^{ème} tranche des travaux du groupe scolaire, à savoir la mise en place d'une membrane au niveau des relevés d'étanchéités et des sorties (comme pour la 1^{ère} tranche).

Le montant de ce devis est de 1 839.00 € HT, soit 2 206.80 € TTC.

Pas de vote.

STATION D'EPURATION : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Suite au conseil municipal du 29 avril (présentation de l'étude de faisabilité), M. DURAND apporte des précisions par rapport à l'équipement nécessaire pour les 20-25 ans à venir. Le Cabinet BOURGOIS suggère un filtre planté de roseaux d'une capacité de 700 EH pour assurer le traitement des eaux usées du centre bourg.

Il précise qu'il est à présent nécessaire de choisir un maître d'œuvre, première étape du projet de réhabilitation-extension de la station.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offre pour le choix du Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à lancer l'appel d'offres pour le choix du Maître d'Œuvre et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SDE : POINT SUR L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Pour information :

Suite au Conseil du 23 janvier 2015 concernant l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, le SDE nous informe qu'il vient de publier la consultation en vue de la contractualisation d'un accord-cadre pour les membres du groupement.

Il précise que les délais prévus sont les suivants :

- Lundi 29 juin : remise des offres
- Vendredi 10 juillet : CAO et attribution de l'accord-cadre
- Fin juillet : publication des marchés subséquents
- Jeudi 3 septembre : CAO et attribution des marchés subséquents
- 1^{er} novembre : bascule des contrats
- Fin septembre ou début octobre, une réunion d'information d'informations avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) pour vous présenter concrètement la manière dont va s'organiser la facturation, l'optimisation de vos puissances, l'outil de suivi des consommations...

M. LEMONT présente le diaporama du SDE35 reprenant les grandes lignes du marché.

DEMANDE DE LA MAIRIE DE TINTENIAC D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LE RASED PSYCHOLOGUE(Année scolaire 2014-2015) :

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Par courrier en date du 13 janvier 2015, l'Inspecteur de l'Education Nationale a informé la commune des secteurs d'activités des psychologues scolaires sur le territoire de la Bretagne Romantique. Qu'il appartient à la commune de Tinténac de demander les contributions au budget de fonctionnement de l'année scolaire 2014-2015.

La participation a été fixée à 1.20 € par élève (maternelle et élémentaire).

Au vu des effectifs transmis (107 enfants), la contribution de la commune pour l'année scolaire 2014-2015 est de 128.40 €.

Pour l'année scolaire 2013-2014, une contribution de 178.20 € a été versée. (99 élèves * 1.80 € par enfant scolarisé).

M. le Maire propose de valider cette participation de 128.40 € pour le RASED psychologue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le versement de la participation de 128.40 € à la mairie de Tinténac pour le RASED psychologue.

ECOLE : AVIS SUR PROPOSITION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE D'AFFECTATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE EN ELEMENTAIRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2015 dans le premier degré public, l'Inspecteur d'Académie a informé la commune que la dotation attribuée au département d'Ille-et-Vilaine est de 37 emplois.

Pour l'ensemble des écoles, les mesures ont été soumises pour avis aux membres du Comité Technique Spécial Départemental ainsi qu'aux membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Parmi les mesures retenues, figure pour l'année scolaire 2015-2016, l'affectation d'un emploi en classe élémentaire à l'école publique de Trévérien, ce qui signifie l'ouverture d'une 5^{ème} classe.

Il nous est demandé de soumettre cette proposition au Conseil municipal et de transmettre la délibération pour le 29 mai 2015.

Le seuil pour l'ouverture conditionnelle d'une 5^{ème} classe est de : 104 élèves ; ouverture ferme à 110 élèves. A ce jour, l'effectif prévu est de : 97 élèves inscrits

Mme LEMAITRE propose de valider le principe d'un poste d'enseignant supplémentaire sous réserve d'un effectif suffisant à la rentrée.

M. le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix Pour et 1 Contre :

- VALIDE le principe d'un poste d'enseignant supplémentaire pour l'année scolaire 2015-2016, sous réserve d'un effectif suffisant à la rentrée.

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR POUR TAP ET PERISCOLAIRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, la municipalité doit mettre en place des temps d'activités périscolaires. Pour la rentrée 2015-2016, nous avons besoin d'animateurs. D'autre part, nous manquons de personnel pour la surveillance de la cour sur le temps du midi. Ainsi nous avons la possibilité d'embaucher un animateur sur un CDD (septembre à juin) pour pallier ces manques.

TAP 5h/ semaine

Aide aux devoirs 5h /semaine

Surveillance de la cour sur le temps du midi 6h/semaine

Soit un contrat d'une durée hebdomadaire de service de 16 heures / semaine.

Pour le budget,

TAP et aide aux devoirs (dans le cadre du PEDT) -> aide de l'Etat + participation des parents

- TAP (sur une base de 15€/heure) : 2700€
- Aide aux devoirs (sur une base de 15€/heure) : 2700€ (financés par la participation des parents)
- Surveillance de la cour 3240€ financés par le reliquat de l'année des aides de l'Etat

M. le Maire soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix Pour et 2 Contre :

- AUTORISE M. le Maire à recruter un animateur en Contrat à Durée Déterminée de septembre 2015 à juin 2016 sur une DHS de 16 heures par semaine.

USAGE DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Dans un courrier du 4 février 2015 faisant suite à un entretien, il a été précisé à la Directrice de l'école, qu'à compter de la rentrée de Pâques, l'usage (accès et occupation) des locaux du groupe scolaire sera autorisé pendant les périodes scolaires, sur les temps de services scolaires et périscolaires. C'est-à-dire sur les créneaux d'ouverture :

- De 7h00 à 19h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- De 7h00 à 13h30, le mercredi.

Bien que ce cadre réglementaire relève de l'autorité municipale, depuis quelques semaines il fait l'objet de remarques. C'est pourquoi, cette décision est soumise au vote du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour et 1 Abstention) :

- VALIDE la décision du Maire concernant l'usage (accès et occupation) des locaux du groupe scolaire

DEMANDE D'AUTORISATION PAR LE CLUB DE SAINT-DOMINEUC D'EMPRUNTER LE GRAND ETANG POUR L'ACTIVITE KAYAK-POLO

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire informe l'Assemblée du courrier reçu du club de canoë kayak des 3 Rivières de Saint-Domineuc qui demande l'autorisation d'installer une aire de kayak-polo sur une petite partie du grand étang, non utilisée par les pêcheurs.

L'aménagement consiste à créer 2 buts sur flotteurs et des lignes d'eau pour délimiter sa surface.

Son utilisation serait de 1h30 : 1 à 2 fois par semaine en entraînement, et 3 à 4 fois par an sur la journée en challenges et compétitions.

M. le Maire propose de valider cette demande sous réserve que les précautions règlementaires (responsabilité, sécurité...) soient assurées par le Club de Canoë Kayak.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Club de Canoë Kayak de Saint-Domineuc à installer une aire de kayak-polo sur une partie de grand étang, sous réserve du respect des dispositions règlementaires.

SEANCE DU 19 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier d'Hélène MAHE daté du 12 juin 2015, l'informant de sa démission du conseil municipal.

Le Maire en donne lecture aux membres du conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : ELARGISSEMENT DU CHAMP DE COMPETENCE OPTIONNELLE « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »

Rapporteur : Serge DURAND

Le conseil communautaire a décidé, en séance du 30 avril 2015, d'approuver l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « prestations de services aux communes » de la Communauté de communes :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la Communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

A ce titre, le conseil communautaire a pris une délibération afin d'approuver cette modification de statut.

Aussi selon l'article L.5211-17 du CGCT, il est nécessaire, pour valider les décisions du conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent ces modifications statutaires à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour) :

- D'APPROUVER l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la Communauté de communes :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI.

[INDEX](#)

[INDEX](#)

Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention».

- De MODIFIER, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AVIS SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

La commune de Saint-Domineuc a pris une délibération le 15 décembre 2014 par laquelle elle a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

En effet, la commune de Saint-Domineuc dispose actuellement d'un plan d'occupation des sols (POS) approuvé par délibération en date du 27 décembre 2001. Ce document ne répond plus aux dispositions des différentes lois intervenues depuis, ni au code de l'urbanisme, qui visent aujourd'hui la définition d'un véritable projet urbain établi en concertation avec la population, et respectant les différents documents supra-communaux.

Conformément au code de l'urbanisme, Trévérien étant une commune limitrophe, cette délibération nous est transmise pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (12 voix Pour) :

- DECIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Domineuc.

DEVIS POUR BUSAGE A TRENOIS

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée le devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour la pose de busage à Trénois (prévention des inondations).

Le montant du devis est de 1 087.50 € HT, soit 1 305.00 € TTC.

Les tuyaux sont fournis par la commune et refacturés au demandeur par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (12 voix Pour) :

- VALIDE le devis de de la Communauté de Communes pour la pose de busage à Trénois d'un montant 1 087.50 € HT, soit 1 305.00 € TTC.

DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT DU BASSIN RUE DOCMAEL

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD informe l'Assemblée que les travaux d'agrandissement du bassin rue Docmaël seront réalisés par la Communauté de Communes dans le cadre des travaux d'entretien du territoire.

Ainsi, il n'y aura pas de facturation pour ces travaux.

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à l'acquisition du matériel pour le service technique, d'un montant total de 39 600.00 € TTC

(- 2 000.00 € de reprise du tracteur shibaura), il est nécessaire de prendre une Décision Modificative étant donné que ces achats n'ont pas été prévus au budget.

Sur l'opération 2158-12 qui concerne les achats de matériel et de mobilier, il reste 7 400.00 €.

Il manque donc 32 200 €.

La Décision Modificative suivante est proposée :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-12 200.00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	32 200.00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-20 000.00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	20 000.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (12 voix Pour)

- De VALIDER la Décision Modificative N° 1.



TABLE DES MATIERES - 2015 Avril à Juin

SEANCE DU 3 AVRIL 2015	2
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL	2
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL	2
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET COMMUNAL	3
BUDGET COMMUNAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.....	3
BUDGET COMMUNAL : VOTE DES SUBVENTIONS 2015.....	4
BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015	4
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	5
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014	6
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2014	6
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015	6
GRUPE SCOLAIRE : LOT 13 - CUISINE	7
SEANCE DU 17 AVRIL 2015	8
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC	8
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES « PETITES COMMUNES » POUR LA PERIODE 2015-2020	8
REDEVANCE POUR BUSAGE DIAMETRE 400.....	9
ACHAT DU TERRAIN DE M. REGNAULD GILBERT.....	9
BUSAGE : MODIFICATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE DU GRUPE SCOLAIRE	9
ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE	10
NEOTOA : PROGRAMME DE VENTE DE BIENS IMMOBILIERS.....	11
ECOLE NOTRE DAME DE TINTENIAC : DEMANDE DE SUBVENTION	11
VOIRIE : DEVIS POUR PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 – BRETAGNE ROMANTIQUE	12
SEANCE DU 22 MAI 2015.....	12
PRESENTATION DU BILAN ENERGETIQUE PAR M. Yannick HAUTBOIS (Conseil Général 35).....	12
GRUPE SCOLAIRE : DEVIS DE LA SOCIETE DUVAL POUR TRAVAUX MODIFICATIFS (mise en place d'une membrane d'étanchéité)	13
STATION D'EPURATION : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE.....	13
SDE : POINT SUR L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE.....	13
DEMANDE DE LA MAIRIE DE TINTENIAC D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LE RASED PSYCHOLOGUE(Année scolaire 2014-2015)	14
ECOLE : AVIS SUR PROPOSITION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE D'AFFECTATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE EN ELEMENTAIRE	14
RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR POUR TAP ET PERISCOLAIRE.....	15

USAGE DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE	15
DEMANDE D'AUTORISATION PAR LE CLUB DE SAINT-DOMINEUC D'EMPRUNTER LE GRAND ETANG POUR L'ACTIVITE KAYAK-POLO.....	15
SEANCE DU 19 JUIN 2015	16
DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	16
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : ELARGISSEMENT DU CHAMP DE COMPETENCE OPTIONNELLE « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »	16
AVIS SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC.	17
DEVIS POUR BUSAGE A TRENOIS.....	17
DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT DU BASSIN RUE DOCMAEL	17
BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	17